



Conférence de presse du Conseil d'Etat

COVID-19

25 novembre 2020

Nuria Gorrite

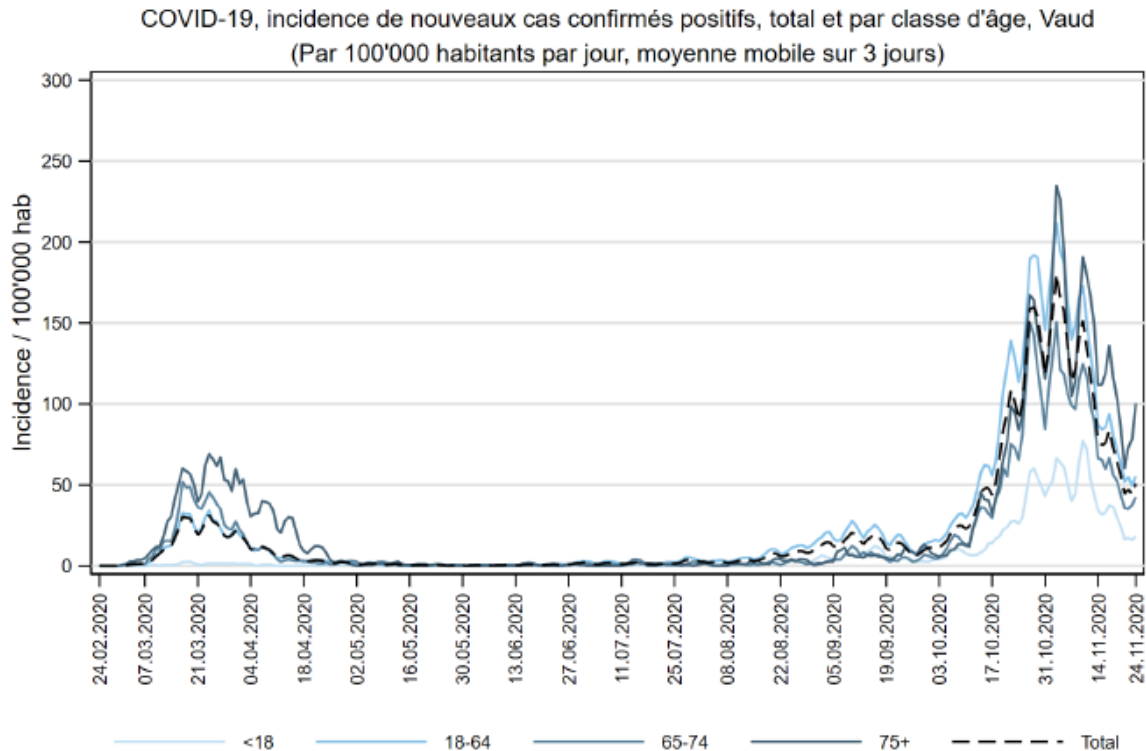
Présidente du Conseil d'Etat

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

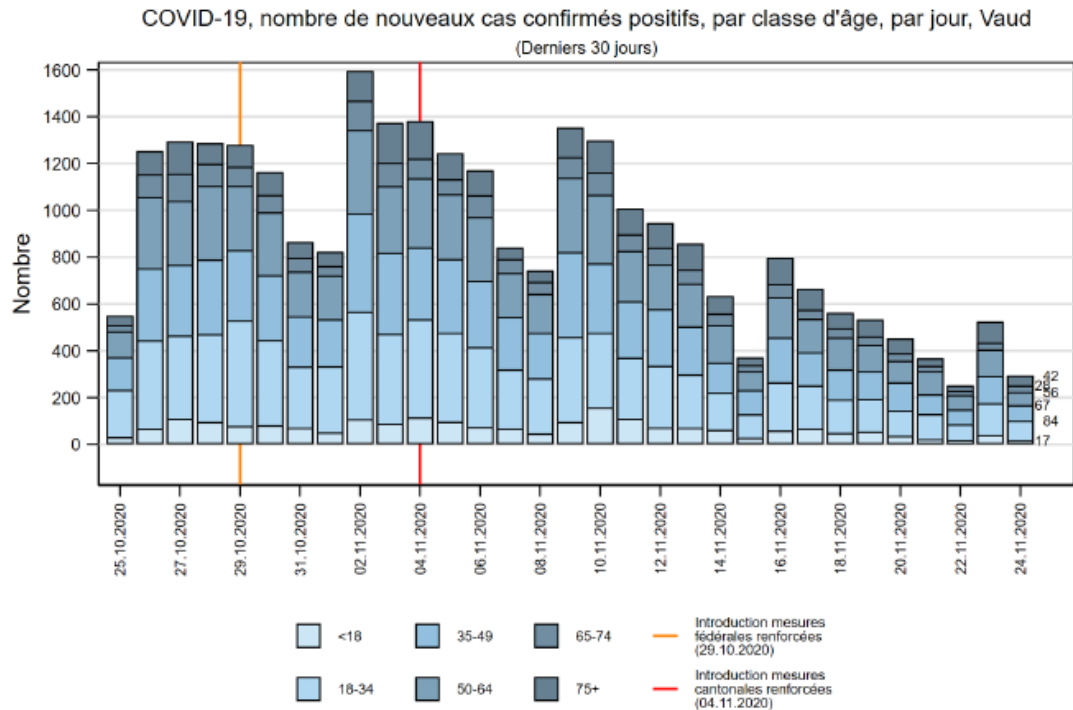
Rebecca Ruiz

Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale

La deuxième vague a été plus forte que la première

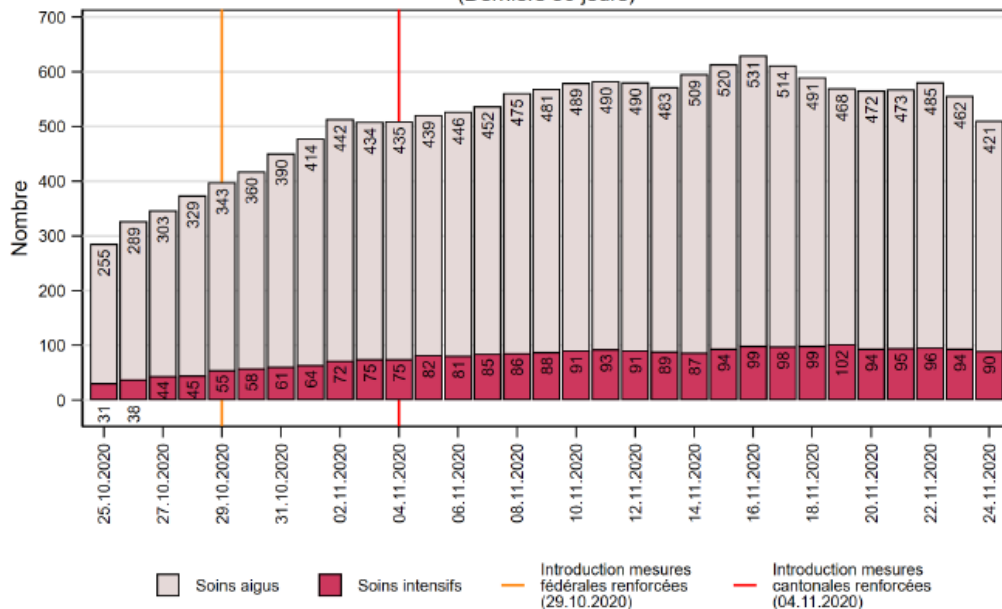


La population suit bien les mesures, qui se révèlent efficaces



Malheureusement, les hospitalisations ne diminuent pas au même rythme que les contaminations

COVID-19, nombre de patients hospitalisés, par type de soins, Vaud
(Derniers 30 jours)

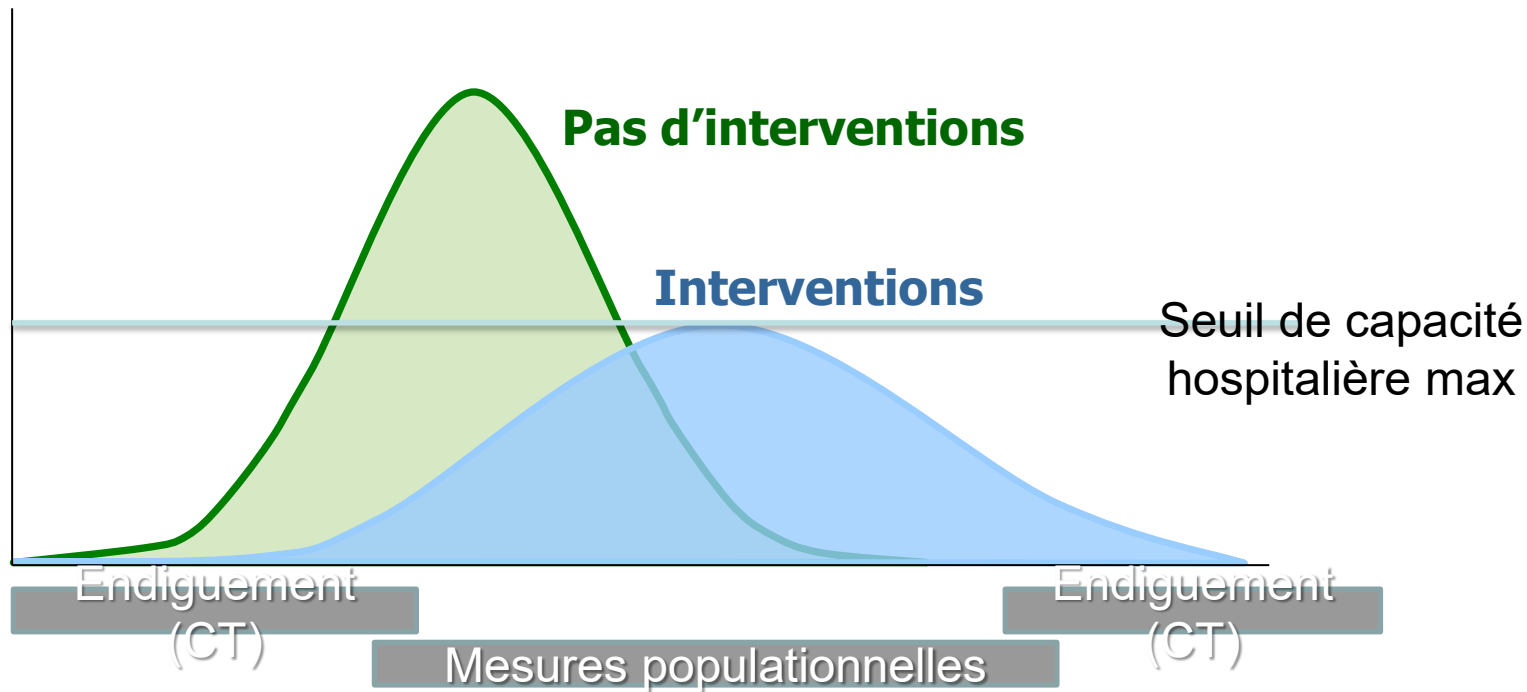


Perspective sanitaire

- Nécessaire de laisser aux hôpitaux le temps de traiter les patients COVID, afin que ceux-ci puissent quitter les soins aigus et les soins intensifs.
- Garder un taux de nouvelles contaminations suffisamment bas pour atteindre trois objectifs:
 - ❖ Permettre un traçage assez efficace pour endiguer l'épidémie.
 - ❖ Eviter que les hôpitaux ne se retrouvent à nouveau en situation de surcharge.
 - ❖ Permettre aux opérations non urgentes mais nécessaires de se dérouler normalement.

En image:

Nombre de
nouveaux
cas par jour



Pour garder l'épidémie sous contrôle, sur la base de l'expérience tirée de la première et deuxième vague

50 nouveaux cas par jour permettent de garantir un traçage complet

Au-delà et jusqu'à **200**, on reste dans une zone de sécurité. Nous allons tout faire pour rester en dessous.

Avec plus de 200 nouveaux cas par jour, le taux de reproduction du virus explose et c'est la troisième vague

Le rôle du contact tracing (CT)

- Si ce seuil de 50 cas par jour est respecté, alors le traçage peut changer de mission et véritablement permettre de maintenir l'épidémie sous la barre fatidique.
- Ce ne sont plus seulement les proches et intimes qui seront en quarantaine, mais tous les contacts à risque.
- Les enquêtes seront plus larges qu'aujourd'hui, pour remonter toute la chaîne de contamination et empêcher le virus de circuler comme il l'a fait ce printemps et à nouveau cet automne

Zone de sécurité pour les hôpitaux

- Actuellement, les patients hospitalisés (421), notamment en soins intensifs (90), sont encore trop nombreux
- Pour permettre aux hôpitaux de retrouver une situation normale, et de remplir leur mission auprès de la population générale en pratiquant les opérations électives, il ne faudrait pas plus de

10 nouveaux cas par jour

Philippe Leuba

Chef du Département de l'économie de l'innovation et du sport

Heures d'ouverture de fin d'année

- **Nocturnes maintenues avec protocole sanitaire et contrôles stricts**

Cafés et restaurants

- Ouverture le 10 décembre coordonnée sur le plan romand
- Exploitation des établissements selon le dispositif fédéral avec des contraintes cantonales
- Consommation en terrasse autorisée (*moyennant les règles en usage à l'intérieur*)
- Les chauffages électriques en plein air sont admis à titre exceptionnel sur les terrasses
- Les restaurants d'hôtels peuvent à nouveau recevoir des clients extérieurs

Stations de ski

- Les stations de ski peuvent fonctionner moyennant un plan de protection, visant notamment à éviter dans la mesure du possible les regroupements de personnes
- Les buvettes, cafés et restaurants situés sur les pistes doivent fermer à la même heure que les installations de remontées mécaniques

Piscines

- **Accessibles aux moins de 16 ans pratiquant la natation en club**
 - Vestiaires accessibles
 - Douches restent fermées
 - Chaque personne, entraîneurs compris, doit disposer d'une surface minimale de 15 mètres carrés

Rassemblements dans le cercle familial

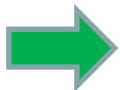
- Les rassemblements dans le cercle familial sont autorisés jusqu'à 10 personnes entre le 18 décembre 2020 et le 3 janvier 2021

Cérémonies religieuses

- Limitation à 30 personnes; obligation de rester assis
- Funérailles dans la stricte intimité de la famille
- Mariages et baptêmes limités à 5 personnes maximum

Changements concernant l'activité culturelle

Dès le 1^{er} décembre



Les musées sont ouverts

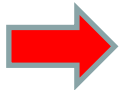


Les galeries d'exposition sont ouvertes

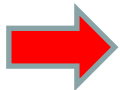
Pas de changement pour les autres domaines d'activité:



Les cinémas restent fermés



Les théâtres restent fermés



Les salles de concerts et de spectacles restent fermées



Les lieux clos des parcs zoologiques et botaniques restent fermés

Mesures de soutien économiques

Réactivation du Fonds de soutien à l'industrie:

- ▶ enveloppe de 20 millions utilisable dès le mois de janvier

Réactivation de l'opération Welcome

Lancement début décembre

Effet réel (chiffre d'affaires global généré): environ 60 millions

L'opération prend fin au plus tard le 31 août 2021.

Secteurs : activités et loisirs, culture, hébergement, restauration et terroir vaudois, transports, vigneron et brasseurs.

Aide aux établissements contraints à la fermeture au cours de la deuxième vague de coronavirus (estimation: 30 millions)

- Indemnité forfaitaire basée sur le loyer, au prorata de la durée de fermeture ordonnée par le Conseil d'Etat
- Période d'application: entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020
- Maximum 15'000.- par entreprise pour la durée de fermeture couverte.
- Aide disponible dès le mois de décembre
- Un formulaire électronique sera mis à disposition sur le site www.vd.ch/coronavirus-economie

Cas de rigueur (estimation: 79 millions)

Critères d'éligibilité:

- Perte de 40% du chiffre d'affaires (sans prise en compte des RHT et des APG)
- Pas de secteur exclu

Processus:

- Indemnisation sur les base des frais fixes (incluant les charges salariales)
- Principes de l'aide: le taux d'indemnités sera calculé sur la base du pourcentage de la perte du chiffre d'affaires.
- Aides à fonds perdus; possibilité de cautionnement
- Un formulaire électronique sera mis à disposition sur le site www.vd.ch/coronavirus-economie
- Opérationnel à mi-décembre

Un calendrier en deux étapes

- Indemnités de fermeture: dépôt de la demande début décembre, traitement et paiement immédiats
- Cas de rigueur: dépôt de la demande dès décembre, traitement **sur la base des critères fédéraux et cantonaux**, paiements début 2021
- L'indemnité pour cas de rigueur tiendra compte des montants alloués au titre de l'indemnité de fermeture

Pascal Broulis

Chef du Département des finances et des relations extérieures

Effets financiers des mesures annoncées le 5 novembre

Financement	Impacts économiques	Date d'entrée en vigueur
Fonds de soutien à l'industrie: 20 mios (solde disponible 12 mios)	20 mios	1 ^{er} janvier 2021
Cas de rigueur/indemnités de fermeture : 50 mios	109 mios	1er décembre 2020
WelQome 2: 20 mios (solde disponible 2 mios)	60 mios	Début décembre 2020
Soutien à la culture: 10 mios	26 mios	1 ^{er} novembre 2020
Salaires et RHT: 15 mios	15 mios	Fin décembre 2020
Total: 115 millions	Total: 230 millions	

Nouveau dispositif décisionnel

5 crédits supplémentaires sont transmis à la Commission des finances et 3 arrêtés sont adoptés par le Conseil d'Etat :

- 8 mios «Fonds soutien à l'industrie» + arrêté
- 50 mios «Cas de rigueur» + arrêté sur l'aide cantonale aux établissements contraints à la fermeture au cours de la 2^{ème} vague
- 18 mios «WelQome 2» + arrêté
- 10 mios «Soutien à la culture»
- 15 mios «Salaires RHT»

L'arrêté sur l'aide cantonale aux établissements contraints à la fermeture au cours de la 2^{ème} vague s'inscrit dans l'enveloppe de 50 mios annoncée le 5 novembre dernier par le Conseil d'Etat pour les cas de rigueur

Cette même enveloppe fait également partie intégrante du dispositif fédéral qui a été augmenté le 18 novembre pour l'ensemble de la Suisse de 200 mios à 1 milliard (Confédération 680 mios et cantons 320 mios)

Calendrier du dispositif décisionnel

Le dispositif décisionnel au niveau gouvernemental et parlementaire est mis en œuvre comme suit :

- Le 2 décembre : examen par le Conseil d'Etat des cas de rigueur selon le dispositif fédéral
- D'ici au 3 décembre : examen par la Commission des finances des 5 crédits supplémentaires et des exposés des motifs y afférents
- En principe les 9 décembre (1^{er} débat) et 15/16 décembre (2^{ème} débat) : examen par le Grand Conseil de l'entier des textes législatifs en lien avec les mesures de soutien économique

Suivi des engagements financiers liés au COVID-19 au 12 novembre (y compris nouveaux financements)

<i>en millions de CHF</i>	Dépenses devant faire l'objet d'un crédit	Crédits acceptés par le CE	Crédits acceptés par la COFIN	TOTAL
Santé & Hôpitaux	18.5	0.3	187.9	206.7
Social & EMS			34.1	34.1
Total DSAS	18.5	0.3	222.0	240.8
Protection civile	0.1	0.4	2.8	3.3
Police cantonale			0.7	0.7
Service pénitentiaire		0.1	0.5	0.6
Total DES	0.1	0.4	4.0	4.6
Culture		10.0	19.6	29.6
Protection jeunesse	1.9		1.4	3.2
Scolarité obligatoire			1.2	1.2
Scolarité post-obligatoire	2.9		4.6	7.4
Hautes Ecoles			2.0	2.0
Total DFJC	4.7	10.0	28.7	43.5
Fonds du chômage	15.0		50.0	65.0
Economie/Start Up	76.0	20.0		96.0
Total DEIS	91.0	20.0	50.0	161.0
Crèches		2.7	20.4	23.1
Transports	37.4			37.4
Chancellerie/Information			1.6	1.6
Total DIRH	37.4	2.7	22.0	62.1
OJV	0.1	0.0		0.1
TOTAL	151.8	33.5	326.8	512.0

*Situation sans les
coûts en lien avec
les hôpitaux (partie
ambulatoire).*

Béatrice Métraux

Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité

Contrôles

Contrôles effectués du 3 au 22.11.2020

- Restaurants : 295
- Magasins : 1'703
- Constats :
 - Mesures de distance insuffisante : 43
 - Non port du masque : 28
 - Collecte de données de contact insuffisante : 5
- Chantiers (sem 46 et 47) : 555
- Autres secteurs (sem 46 et 47) : 317

Contrôles

Forte augmentation des moyens engagés pour les contrôles par les polices (réaffectations des forces et plan de renonciation)

- Contrôles renforcés dans les commerces, établissements publics et chantiers
- Contrôles effectués :
 - Plan de protection (distanciation sociale, lavage des mains, port du masque)
 - Application du plan de protection
 - Respect des directives cantonales et fédérales

Contrôles

- Les communes et associations de communes sont tenues de fournir à cet effet tout le personnel nécessaire à l'EMCC sur réquisition de ce dernier.
- Jusqu'à maintenant, les commerçants, dans leur grande majorité, ont respectés les mesures.
- Le desserrement des mesures doit d'accompagner de contrôles strictes pour éviter un retour en arrière.
- Merci à chacun de respecter les mesures de protection et d'anticiper les achats de Noël afin de limiter le nombre de clients présents en même temps. Mieux vaut fréquenter les commerces heures creuses, pour ceux qui le peuvent.

Contrôles

- Contrôles renforcés dans l'espace public par la police, respect des règles et mesures sanitaires
- Attroupements sur la voie publique :
 - mars à mai : 822
 - novembre : 52
- Dénonciations :
 - 1^{ère} vague : plus de 4'000 AO, 850 dénonciations au MP et 380 dénonciations au RGP
 - 2^{ème} vague : 120 dénonciations MP et 35 dénonciations au RGP
- La situation s'est bien améliorée durant la 2^e vague

Sanctions

- Si l'EMCC constate qu'il n'existe pas de plan de protection suffisant ou que ce plan n'est pas mis en œuvre, ou que l'arrêté ou ses dispositions d'application sont violés, il prend des mesures appropriées.

Il peut fermer des installations et des établissements et interdire ou disperser des manifestations.

- Le droit d'être entendu pour la personne sanctionnée est maintenu.
 - Voies de recours ordinaires
- Sanctions pénales possibles au sens des art. 40 et 83 de la LEP
 - Dénonciations au préfet ou ministère public en fonction de la gravité de l'infraction